



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 2 – 2013M**

**BAS NIVEAUX D'EAU DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont connu une baisse des niveaux d'eau au cours des vingt dernières années, parfois inférieurs à tout niveau enregistré historiquement, suscitant d'importantes préoccupations à travers le bassin, notamment dans la baie Georgienne;

**ET ATTENDU QUE** de tels changements des niveaux d'eau menacent le bien-être environnemental de la région et peuvent avoir des impacts sévères sur les milieux humides, les berges, les habitats fauniques terrestres et marins;

**ET ATTENDU QU'**il est tout à fait possible que, dans les circonstances actuelles et en raison des effets des changements climatiques, les niveaux d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuent de baisser dans un avenir proche;

**ET ATTENDU QUE** de tels bas niveaux ont aussi un impact sur les activités économiques du bassin, notamment sur le commerce maritime et l'accès aux berges pour les résidents et les touristes, causant ainsi des pertes d'emplois et une diminution des revenus pour tous les paliers de gouvernement;

**ET ATTENDU QUE** l'augmentation de la variabilité des niveaux d'eau menace l'intégrité des infrastructures municipales, représentant des coûts importants pour les municipalités riveraines;

**ET ATTENDU QUE** la Commission mixte internationale a étudié et continue d'étudier l'enjeu des niveaux d'eau dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en l'occurrence grâce à l' *Étude internationale des Grands Lacs d'amont* et ses différents rapports ainsi que grâce à l' *Équipe de travail internationale sur les Grands Lacs et le fleuve Saint Laurent* et la version préliminaire de son Plan de gestion adaptative intitulé : *Promouvoir la collaboration dans l'ensemble des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent : Un plan de gestion adaptative face aux niveaux d'eau extrêmes*;



**ET ATTENDU QUE** les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États ont pour responsabilité de préserver et de protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les ministères et les agences responsables au Canada et aux États-Unis n'ont pas offert de mesures de mitigation satisfaisantes ou n'ont pas présenté d'études abordant spécifiquement la baisse des niveaux d'eau dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent souligne sa grande inquiétude face aux bas niveaux d'eau actuels et leurs effets répandu non seulement pour les communautés riveraines mais le bassin entier;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitère sa demande aux deux gouvernements fédéraux, aux deux provinces canadiennes et aux huit États américains d'employer leur pleine autorité pour identifier, mettre en œuvre et coordonner des solutions à court, moyen et long terme à ce problème;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** des recherches plus approfondies doivent être entreprises à propos des causes potentielles de la baisse des niveaux d'eau, notamment les effets du dragage du delta de la rivière Sainte-Claire et du lac Sainte-Claire et les effets des changements climatiques sur les précipitations et le couvert de glace;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les ressources financières nécessaires doivent être allouées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États aux municipalités riveraines affectées pour l'adoption de mesures de mitigation, de compensation et d'adaptation.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee